



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### équarrissage

Question écrite n° 115232

#### Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset \* appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur l'avenir de l'aide accordée aux artisans bouchers en compensation de l'augmentation des charges due à la suppression du service public de l'équarrissage. En effet, 8 000 bouchers, soit 65 % du potentiel, ont ainsi pu bénéficier de cette aide représentant un budget total de 10 millions d'euros. La profession s'interroge et demande si les crédits budgétaires non consommés en 2006 vont pouvoir être reportés pour 2007, afin de reconduire cette opération de soutien de la filière, dans les mêmes conditions. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite que le Gouvernement entendra réserver à cette requête.

#### Texte de la réponse

La réforme du service public de l'équarrissage (SPE) et son financement, établi par la loi de finances pour 2006, complétés par le décret n° 2005-820 du 18 juillet 2005 pris en application de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, a réduit le périmètre du SPE à l'élimination des animaux morts en exploitation. Par voie de conséquence, les déchets de matériaux à risque spécifié (MRS) dus à l'activité des entreprises artisanales de boucherie et de charcuterie ne relèvent plus du SPE. Par ailleurs, pour promouvoir et faire connaître le métier d'artisan boucher, le Gouvernement a décidé, pour l'année 2006, un soutien aux entreprises artisanales de boucherie affecté à l'investissement d'acquisition de matériels dans le cadre de la préservation de la tradition bouchère. Les entreprises de boucherie artisanale éligibles à cette aide doivent être dotées d'un atelier de découpe et justifier de la modernisation de l'outil pour le maintien de leur savoir-faire. Ce dispositif, conduit en étroite concertation avec le secteur professionnel, a permis le traitement de plus de 80 % des demandes formulées par les bouchers et éligibles à cette aide. L'opération devrait être close au cours du premier trimestre 2007. Sur la base du bilan qui en sera fait, une décision gouvernementale sera prise quant à une éventuelle reconduction de ce dispositif d'aide pour 2007.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115232

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 janvier 2007, page 53

**Réponse publiée le :** 27 mars 2007, page 3180